

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 février 2018

Convocation du 31 janvier 2017

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 20/12/17
2. Inscription du piétonnier au contrat de ruralité du PETR du pays tolosan
3. Projet de création d'une aire de jeux
4. Prévision de travaux terrain de tennis
5. Achat d'un véhicule utilitaire d'occasion
6. Approbation du rapport annuel d'élimination des déchets de la C3G
7. Questions diverses

Le cinq février deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Lavalette régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur André FONTES, Maire.

Etaient présents : Mmes RIMASSA Pascale, CABOT Yolaine, ROGGE Clara, Mrs FONTES André, POZZO Dominique, PINAR Christian, GRANDJACQUOT Daniel, PAYOUX Roger, HOFFMAN Joël, VELA Amédée, BOULBES Olivier.

Absent ayant donné procuration : M. YECHI Olivier à M. FONTES André

Absents : M. RESSEGUIER Jacques, Mme GARNIER Domitille, M. IMBERT Patrice.

Etait également présente Madame Muriel AUDIBERT, secrétaire de Mairie.

Madame Clara ROGGE a été nommée secrétaire.

M. le Maire demande au Conseil son accord pour rajouter à l'ordre du jour, au vu du caractère urgent du dossier et afin de pouvoir présenter un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental concernant les travaux du terrain de tennis. **Rajout approuvé à l'unanimité.**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 20/12/17

M. le Maire André FONTES donne lecture du dernier compte rendu du Conseil.

Sans aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Inscription du piétonnier au contrat de ruralité du PETR du pays tolosan

M. le Maire demande au Conseil son autorisation pour inscrire le dossier de création d'une voie douce (allant du cimetière à la RD112) au contrat de ruralité du PETR du pays tolosan. Un accord de principe quant à la subvention existe déjà et une aide du Conseil Départemental sera également octroyée.

Voté à l'unanimité.

3. Projet de création d'une aire de jeux

Mme Pascale Rimassa présente le projet de création d'une aire de jeux située à côté du terrain multisport actuel et du central téléphonique. Les travaux de l'école maternelle étant désormais finis, et dans leur continuité logique, il est important maintenant de créer un espace de loisirs propre aux enfants au cœur du village. Plusieurs entreprises ont été sollicitées et le devis de l'entreprise Proludic (basée à Vouvray) fabricant français, a été retenu comme le plus intéressant (pour un coût après négociation de 14.652 € HT). Il s'agit d'un fabricant de structures de jeux (et non un revendeur) qui assure à la fois la création, la pose et le SAV. M. Fontes informe le Conseil que l'entreprise a récemment installé, avec un résultat très sérieux et positif, un espace de jeux à Lapeyrouse-Fossat.

Au niveau de l'organisation de l'aire de jeux, il y aura 2 espaces : un prévu pour les petits de 18 mois à 6 ans (très coloré) et un autre prévu pour les grands de 6 ans à 11 ans (en acier inoxydable).

Le type de sol retenu sera « naturel » avec des gravillons. Cela a le mérite de proposer un coût moindre et de ne pas nécessiter beaucoup d'entretien tout en assurant la sécurité des enfants et l'esthétique du lieu.

Le devis de l'entreprise ESBTP a été retenu pour les travaux de terrassement et de mise en conformité du sol pour recevoir les structures de jeux (pour un coût de 9.121 € HT).

Une subvention du Conseil Départemental pourra être accordée à hauteur maximum de 40%. Le coût total de l'aire de jeux s'élèverait donc à 23.773 € HT (hors subvention).

M. le Maire précise que des réserves seront établies afin d'assurer la remise en état des trottoirs.

Voté à l'unanimité.

4. Achat d'un véhicule utilitaire d'occasion

M. le Maire soulève l'intérêt pour la municipalité d'acquérir une petite fourgonnette d'occasion (budget de 4.500 € maximum) pour assurer la distribution des bulletins et répondre aux besoins quotidiens de fonctionnement et petits travaux. Le camion municipal acheté il y a 9 ans, présente un coût de fonctionnement plus élevé que ce type de véhicule. Une subvention pouvant être accordée dans le cadre d'un achat d'un véhicule neuf, M. Grandjacquot demande si cela est envisageable. M. le maire souligne que ce genre de véhicule neuf s'élève à 20.000 € et que cette dépense n'est pas justifiée même si une subvention est accordée. M. Vela rappelle la dureté du contrôle technique, notamment sur les véhicules d'occasion, et se demande si la location du véhicule en leasing (location avec option d'achat) ne peut pas être plus intéressante. M. le Maire souligne que cette opération n'est pas avantageuse sur le plan financier et qu'aucune subvention ne peut être accordée avec du leasing.

11 votes « Pour » et 1 abstention.

5. Approbation du rapport annuel d'élimination des déchets de la C3G

Monsieur le Maire informe le Conseil que le dernier rapport annuel de prévention et de gestion d'éliminations des déchets ménagers établi par la C3G est soumis à son approbation.

Voté à l'unanimité.

6. Travaux terrain de tennis

M. le Maire tient tout d'abord à remercier M. Serge Rimassa (coprésident du Tennis Club de Lavalette) pour son aide apportée sur ce dossier. Suite à la déformation rapide du sol du terrain de tennis sur les 6 derniers mois, M. Rimassa a pris l'initiative de faire analyser la qualité du sol par la Fédération Française de Tennis. Le sol est constitué d'un ensemble de dalles juxtaposées qui aujourd'hui sont décalées et disjointes, parsemées de flaques d'eau importantes. La sécurité de tous et surtout des enfants est en cause, d'où l'urgence des travaux. Les derniers réaménagements du terrain de tennis remontent à 15 ans (sans aucun pieu de renforcement). M. Pozzo souligne que le vrai problème dans cette situation provient du sol fragile, avec un terrain qui « travaille » depuis toujours et qui continuera à bouger. M. le Maire précise qu'il est impossible de faire un terrain de tennis ailleurs dans le village (obligation d'être proche du centre et des écoles et absence de foncier).

Plusieurs entreprises spécialistes des réfections de courts de tennis ont été sollicitées. Il y a 2 options :

- Pose de micropieux uniquement sur les parties fragiles pour renforcer le sol pour un coût total HT de 34.700 €.
- Raboter le sol, repeindre et reboucher les joints (pas de pose de pieu de renforcement) pour un coût total HT de 5 930 €

A cela doit s'ajouter le coût d'une clôture en grillage (à remplacer pour sa remise aux normes), soit 2.460 € HT.

Pour M. Pozzo, il ne semble pas judicieux de réaliser des travaux importants en raison de l'instabilité du sol, qui d'après lui, nécessite un renforcement par des pieux. Investissement non réalisable à ce jour par la commune en raison d'un coût trop élevé. M. Vela précise qu'une assurance Dommage Ouvrage pourrait être intéressante dans ce cas mais son coût est beaucoup trop élevé. M. Vela rappelle que si les plaques du sol ont tenu 15 ans avant de bouger dangereusement, on peut espérer que les nouveaux travaux (solution la moins chère) apportent de nouveau une solution sur plusieurs années.

M. le Maire demande au Conseil de délibérer quant à ces 2 options afin qu'il mette en route immédiatement les démarches nécessaires pour une demande de subvention au Conseil Départemental (les travaux ne pouvant débuter sans l'accord de subvention, il espère les faire exécuter cet été, en dehors de la période scolaire).

4 votes « pour » l'option à 36 460 € HT et 8 « contre »

8 votes « Pour » l'option à 8 390 € HT et 2 « abstention » et 2 « contre »

7. Questions diverses

M. Grandjacquot rappelle qu'une « commission travaux » se réunira prochainement pour étudier les résultats du diagnostic énergétique de la salle des fêtes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.